

Compagnie des Experts Architectes près la Cour d'Appel de Paris

CEACAP

Président : Patrick JEANDOT – 39, rue Georges Politzer 94110 Arcueil
tél : 09 51 06 64 14 – courriel : patrick.jeandot@gmail.com

PARIS, le 13 mai 2014

Objet : Sortie annuelle CEACAP du 14 juin 2014

Chère consœur, cher confrère,

Comme chaque année, la Compagnie organise une sortie culturelle et ludique.

Notre massier Jean-Pierre BLANCARD de LERY ne pouvant être présent, ses « pouvoirs » ont été délégués à Vincent BERTAUD du CHAZAUD pour organiser cette manifestation qui se déroulera le **samedi 14 juin 2014** au **HAVRE**, selon le programme suivant :

- RdV entre 10h et 10h30 à l'Hôtel de ville ;
- vue panoramique de la ville depuis le 17^e étage de la tour de l'Hôtel de ville ;
- visite de l'appartement témoin ISAI ;
- visite de l'église Saint Joseph ;
- visite du Bd François 1^{er} et du quartier du Perey ;
- déjeuner au MUMA musée André Malraux ;
- visite libre du musée (belle collection Eugène Boudin) ;
- promenade libre à pied le long des quais ;
- RdV à 16h45 pour la visite du port en bateau (17/18h30) jusqu'à l'écluse François 1^{er}.

La participation est de 50 euros par personne. Elle comprend :

- les entrées pour les différentes visites ;
- le repas du déjeuner au MuMa ;
- la visite du port en bateau.

Nous vous espérons nombreux, accompagné ou non.

Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'inscription à retourner sans tarder (**avant le 1^{er} JUIN**) avec votre chèque à l'ordre de la CEACAP au trésorier Jérôme de ROUVRAY.

Le Bureau

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné du chèque de règlement (**AVANT LE 1^{er} JUIN IMPÉRATIVEMENT**)

Madame, Monsieur (nombre de personnes) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

A adresser à : **Jérôme de ROUVRAY - Expert Architecte - 43, rue Bobillot 75013 PARIS**
50,00 euros par personne, chèque à l'ordre de : **CEACAP**
En règlement des frais pour la sortie annuelle du 14 juin 2014.

N° de chèque : Banque :

Conserver une photocopie pour votre comptabilité.